

**AVIS PUBLIC**

**PROMULGATION  
RÈGLEMENT ADMINISTRATIF NUMÉRO 140-12**

Prenez avis que lors de la séance régulière tenue le 13 mai 2025, le conseil municipal de la Ville de Repentigny a adopté le règlement administratif numéro 140-12 intitulé : *Règlement amendant le règlement numéro 140 relatif à la sécurité des biens et des personnes sur le territoire de la Ville de Repentigny.*

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et peut être consulté au bureau du soussigné à l'hôtel de ville de Repentigny situé au 435 boulevard Iberville, à Repentigny, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Repentigny, ce 20<sup>e</sup> jour du mois de mai 2025.

Le greffier adjoint,



M<sup>e</sup> Stéphane Desrochers